

Quelles missions ? (1)

Depuis toujours, l'homme cherche à se protéger de ce qui menace son existence, en particulier la maladie. Au fil des années, la Mutualité Socialiste du Luxembourg a aussi fait preuve d'innovation dans ce domaine !

- Les indemnités

Les travailleurs cotisent et obtiennent ainsi le droit à une indemnité en cas de maladie, d'accident de travail, de chômage ou de décès. C'est la mission première des sociétés de secours mutuels.

Le versement d'un revenu de remplacement en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité ou de congé de naissance ou d'adoption est encore aujourd'hui une mission dévolue aux mutualités.



- La prévention



Très rapidement, le travail de prévention a joué un rôle important dans l'action mutualiste. En particulier dans le combat contre la tuberculose (maladie de pauvreté) et par la suite contre le cancer.

Des séances de consultations médicales gratuites sont organisées dans les milieux de vie des ouvriers ou dans les écoles.

En 1930, les infirmières visiteuses participent à la détection précoce des maladies et ouvrent la voie à des traitements plus rapides.

En 1945, les mutualités créent un service médico-social constitué de médecins-conseil, d'assistantes sociales et d'infirmières visiteuses. Ce service doit assurer les visites aux malades et le dépistage mais aussi développer l'information et l'aide aux assurés en matière de législation sociale.

Aujourd'hui, le Centre de Service Social est toujours actif dans les agences ou à domicile.

Des actions de sensibilisation et de prévention sont organisées par la Mutualité Socialiste du Luxembourg et/ou ses Partenaires.



Quelles missions ? (2)

Depuis toujours, l'homme cherche à se protéger de ce qui menace son existence, en particulier la maladie. Au fil des années, la Mutualité Socialiste du Luxembourg a aussi fait preuve d'innovation dans ce domaine !

- L'accès aux soins de santé

Dans un premier temps, un effort est fourni pour faciliter un accès aux médicaments via des pharmacies coopératives. La province de Luxembourg n'est pas favorisée en la matière.

Le panel des interventions des mutualités va s'élargir petit à petit et se développer autour de 2 axes :

L'assurance dite obligatoire dépend de la sécurité sociale. Elle permet de rembourser les dépenses de santé (médecin, dentiste, pharmacie,...) selon les montants fixés par l'INAMI (Institut National pour l'Assurance Maladie-Invalidité). Ces remboursements sont identiques dans toutes les mutualités.



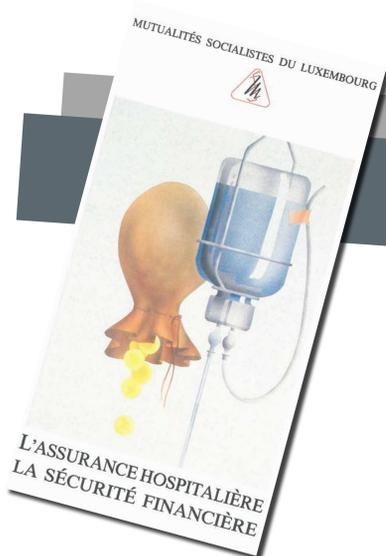
L'assurance complémentaire, telle que nous la connaissons aujourd'hui s'est également développée dans un esprit de Solidarité. Elle répond aux besoins des affiliés en proposant plus de 50 remboursements, services et avantages qui garantissent **l'accès à la santé pour tous !**

- L'hospitalisation

A partir de 1920, les mutualités ont développé leurs propres établissements de soins afin de mettre à disposition des affiliés un système de santé de qualité au forfait. Un des combats essentiel en province de Luxembourg est celui pour l'ouverture d'une clinique chirurgicale. Heureusement, la Solidarité vient à la rescousse des tensions politiques de l'époque : La Mutualité Socialiste de Charleroi ouvre l'accès d'un de ses établissements aux affiliés luxembourgeois.

En 1985, la Mutualité Socialiste du Luxembourg développe une assurance hospitalisation : « Hospimut-Lux ».

Aujourd'hui, les affiliés sont couverts par la société mutualiste d'assurance « Hospimut Solidaris ».



Quelles missions ? (3)

Les femmes et les enfants d'abord ?

Pas vraiment ! Dans un premier temps, les sociétés de secours mutuels sont réservées exclusivement aux hommes (ouvriers).

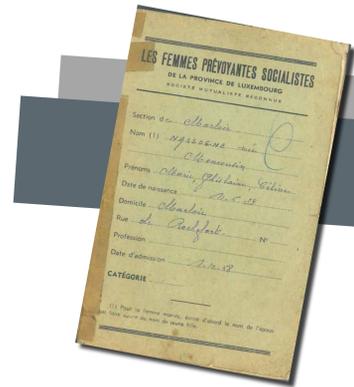
En effet, les hommes manifestent de nettes réticences à accepter les femmes. Le motif invoqué ? Le risque de les voir « vider les caisses » en raison de leurs (nombreuses) grossesses.

Après 1920, l'accès aux mutualités est ouvert aux femmes. En 1927, la couverture sociale s'étend aux grossesses et aux naissances.

- Les Femmes Prévoyantes Socialistes

Le 21 octobre 1948, une mutualité « pour les femmes » s'établit à Saint-Hubert.

Elle a pour but de permettre à ses membres de bénéficier des avantages octroyés par la Fédération des Mutualités Socialistes du Luxembourg.



En parallèle de cette gestion mutualiste, les F.P.S. ont développé de nombreuses actions pour les femmes afin de leur permettre d'investir les espaces politiques, économiques et culturels, d'y occuper des places et également de conquérir des droits.



Les réformes législatives sur les mutualités ont modifié cette première mission des F.P.S. De mutuelle, elles sont devenues un mouvement d'émancipation des femmes et de promotion de la santé pour le plus grand nombre.

Un exemple : création d'un service « Animations » en 1988.



Aujourd'hui, les F.P.S. Luxembourg ont 65 ans !

Elles sont actives via les sections locales et un secrétariat régional qui déploient différentes activités dans le domaine de la Santé.



Quelles missions ? (4)

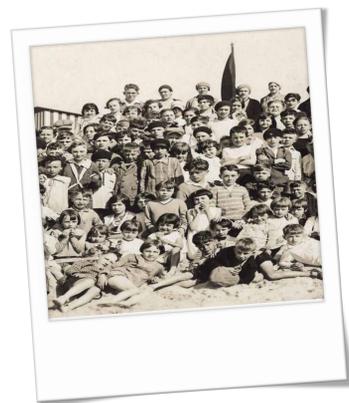
Enfants non admis !

Ceux-ci n'étaient pas considérés par les premières sociétés de secours mutuels. Ils étaient pourtant victimes des conditions d'existence (misérables) de leurs parents. Des services spécifiques ont ensuite été développés pour répondre aux besoins des plus jeunes.

- Les colonies de vacances

A partir de 1921, les Mutualités Socialistes veulent rendre les colonies de vacances (ou cures d'air) abordables.

Aujourd'hui encore, les plus jeunes profitent de séjours organisés par Vacances Jeunes.



- Les Enfants Prévoyants

En 1960, comme pour les femmes, la mutualité des enfants prévoyants permet aux plus jeunes de bénéficier des remboursements et avantages.



En 1989, ces avantages sont repris dans la carte « Pilotes » qui deviendra en 1995 la carte « Soleil ».

En 1992, le mouvement « Enfants » devient « Ampli Junior ». Aujourd'hui, il est actif sous le nom « Latitude Jeunes ».

- La Mutualité des Jeunes Travailleurs (M.J.T.)



Elle propose une épargne prénuptiale qui permet aux jeunes de se constituer un capital de départ pour se lancer dans la vie commune. En 1947, cette épargne est différente pour les filles et les garçons.

Aujourd'hui, l'Épargne Jeunes est toujours d'actualité.

- Aujourd'hui : Soins 100% remboursés !

Grâce à l'assurance complémentaire, les soins des enfants de moins de 18 ans sont totalement remboursés chez le généraliste, le spécialiste, le kinésithérapeute, pour les soins infirmiers ainsi qu'à l'hôpital.



Quelles missions ? (5)

Différents services ont également vu le jour. Certains ont aujourd'hui disparu. D'autres sont toujours opérationnels et ont été modernisés, regroupés ou développés. Quelques exemples...

- Les frontaliers

En province de Luxembourg, peut-être plus qu'ailleurs, les travailleurs frontaliers nécessitent une attention particulière. Au début, ce sont les travailleurs belges se rendant dans les usines françaises qui sont les plus nombreux.

Le 1er juin 1995, la convention belgo-luxembourgeoise fixe les règles pour la couverture des travailleurs belges au Grand-Duché.



La Mutualité Socialiste du Luxembourg s'adapte avec la création d'un service « frontaliers », puis d'un service « Relations Internationales » en 2010.

- Aide aux Assurés & Défense de leurs Droits (A.A.D.D.)

Ce service aide les affiliés par rapport aux factures d'hôpital, des attestations de soins et éventuellement en cas d'erreurs médicales.

Aujourd'hui, ce service s'appelle « Jurimut ».

- Travailleurs Indépendants de Belgique (T.I.B.)

En 1981, ce service a pour mission d'aider les travailleurs indépendants en matière de comptabilité, de fiscalité et de législation.

Auparavant, l'assurance libre permet aux indépendants d'être couverts.

Aujourd'hui, ils sont repris dans le régime général (assurance obligatoire et complémentaire).

Assurance Libre		
Cotisations mensuelles à partir du premier avril 1948.		
Première catégorie: Services complets.		
A - Hommes, chefs de famille	150	
jeunes hommes de plus de 21 ans	120	
B - Jeunes hommes de 18 à 21 ans		
Avantages: Indemnité journalière et d'invalidité		
Prime: 20 frs (6 mois)		
Invalidité: 15 frs		
Plus services de santé.		
Deuxième catégorie: Services de Santé seuls		
A - Hommes et femmes, chefs de famille	125	
jeunes hommes de plus de 21 ans		
B - Jeunes hommes de 18 à 21 ans	100	
Femmes collaboratrices de plus de 18 ans		60
Troisième catégorie: Services de Santé seuls		
A - Hommes de plus de 65 ans ne travaillant plus	75	
B - Jeunes gens de 14 à 18 ans	60	
Femmes de plus de 65 ans	15 et 33	
Frontaliers	10	
Ascendants	10	

- Service Pensions

En 1985, les assistants sociaux de ce service constituent les dossiers des membres. Aujourd'hui, le Centre de Service Social accompagne toujours les affiliés dans leurs démarches en matière de pensions.

